

POSITION DE LA CFDT – INRA SUR LE PROJET DE CONTRAT D’OBJECTIFS DE L’INRA

L’expérience des précédents contrats nous en a montré l’inutilité : le contrat n’est pas basé sur une réciprocité d’engagements. L’Etat remet en cause sa parole au fur et à mesure des votes des budgets annuels.

LA RECHERCHE, GRANDE ABSENTE DU PROJET DE CONTRAT D’OBJECTIFS

Il nous semble que le traitement de l’activité et de l’identité scientifiques de l’INRA, dans un contrat d’objectifs mériterait un développement conséquent, ce qui n’est pas le cas.

Concernant les « jalons », outils de la contractualisation interne proposée, ils risquent fort d’encadrer définitivement les thématiques de recherche, sans que puisse être discuté le nécessaire équilibre programmé – imprévu.

AVEC LES NOUVELLES STRUCTURATIONS AFFICHEES, L’INRA VA SUIVRE LE DEVELOPPEMENT DE POLES DE RECHERCHE DECIDES AILLEURS

Nous craignons que l’INRA ait de fait renoncé à conduire une politique de recherche nationale, émanant de vrais débats entre chercheurs et société. D’abord, il y a eu les pôles DGER, avec l’enseignement supérieur agricole et vétérinaire ; ensuite, avec la politique gouvernementale, sont venus les pôles de compétitivité internationale - l’INRA intervient de façon significative dans deux d’entre eux. Puis, viennent des projets structurants, à l’initiative de l’INRA, dont l’objectif dépasse de loin le contexte de la discussion en interne, il y a quelques années, dans les instances de Centres. Ceux-ci rassembleraient des compétences et des moyens sur des projets de recherche significatifs, mais, au stade actuel, plusieurs Centres n’existent pas du tout dans cette dynamique, comme les Antilles, Bordeaux, Poitou-Charentes, Tours, ... Même si rien n’est définitif, certaines dynamiques locales ne sont pas reprises à ce jour.

Nous craignons aujourd’hui une simplification abrupte des implantations de l’INRA.

LES UNITES EXPERIMENTALES, SANS PROJET CONVAINCANT DEPUIS DES ANNEES

Aucun débat sérieux n’a été organisé dans les Unités de Recherche ou les Départements pourtant concernés, sur les relations qu’ils nourrissent avec les Unités Expérimentales. Certains affichages de priorités, le coût des travaux sur gros animaux, l’accélération du rythme de publications conduisent des scientifiques et ingénieurs à éviter l’acquisition de données en Domaine : cela a eu un effet négatif et durable sur la recherche en lien avec les Unités Expérimentales. Par ailleurs, les investissements lourds sur des domaines à des fins nationales et européennes hypothèquent la structuration actuelle de notre réseau d’Unités expérimentales.

Pourra-t-on s’en sortir en parlant de relations avec le local, sans s’interroger sur les moyens des Instituts Techniques ou des Chambres d’Agriculture à ce jour ?

Dans un tel contexte, parler de « détermination » pour engager la mobilité des personnels n’est pas convenable.

L’EUROPE A PRENDRE EN COMPTE : CELLE DES CHERCHEURS, PAS UNIQUEMENT CELLE DES INSTITUTIONS

Aujourd’hui, ce n’est pas le nombre de projets dirigés par l’INRA qui compte, mais plus la dynamique des chercheurs dans des projets européens. Le projet de contrat vise à appuyer les collaborations institutionnelles entre l’INRA et les autres organismes, en bilatéral, là où les chercheurs attendent un appui aux projets qu’ils font vivre avec leurs collègues européens.

LES RAPPROCHEMENTS D'ORGANISMES DE RECHERCHE AGRONOMIQUE EN FRANCE, UN TRAVAIL A AVANCER SOUS PRESSION EN 6 MOIS, SANS DEBAT POSSIBLE AVEC L'ENSEMBLE DES CHERCHEURS

La lettre envoyée par les Tutelles à M. Guillou lui demande, sous 6 mois, de réfléchir à un rapprochement avec le CIRAD, sans que le CEMAGREF et l'IRD n'apparaissent sur le même plan. **Jusqu'à ce jour, aucun débat de fond sérieux en interne n'a eu lieu sur la signification pour chacun des partenaires de ces éventuelles modifications (vont-elles par exemple toucher les statuts, différents, des deux organismes et de leur personnel ?)**. Si nous approuvons des mesures qui permettraient aux chercheurs des deux organismes de travailler plus facilement ensemble, nous sommes surpris des termes définissant la mission, qui semble, à cause de sa durée, ne guère laisser de place à l'expression des souhaits des chercheurs et aux procédures déjà engagées depuis longtemps ou plus récemment à travers les projets ADD. Par ailleurs, nous soulignons les difficultés que rencontrent les équipes mixtes INRA – CIRAD outre mer, notamment en ce qui concerne les différences très marquées de rémunération entre les personnels techniques des deux organismes ?

LA VALORISATION, UNE VOLONTE AFFIRMEE D'EXTERNALISATION, SANS REFLEXION SUR LES BESOINS DU CONTINUUM RECHERCHE – DEVELOPPEMENT.

Une des premières questions à se poser en matière de valorisation doit être la capacité pour chacun de s'approprier les résultats de la recherche. **Aujourd'hui, alors que les partenaires du développement ont des difficultés de financement, on ne pose pas clairement la question des modalités de collaboration avec eux dans ce nouveau contexte.** La seule initiative annoncée est de s'appuyer sur la filiale INRA Transfert, dont les pratiques conduisent parfois à sous-traiter son action à des cabinets incompetents vis-à-vis de la « chose » scientifique.

LE PARTENARIAT ET L'EXPERTISE : UN RENOUVELLEMENT EST NECESSAIRE

Aujourd'hui, le partenariat officiel est très lié à des acteurs très limités en nombre, qui passent du Conseil d'Administration au Conseil Scientifique au gré des mandats. Il faut nous ouvrir à d'autres intervenants organisés et proposer largement des discussions dans la durée. L'expertise est trop vue à travers son seul prisme d'aide à la décision. Sans remettre en cause l'utilité de cette démarche, il nous semble indispensable d'être aussi au service des citoyens, ce qui pourrait constituer une voie pour renouveler l'attractivité de l'Institut.

L'EVALUATION, UN OUTIL AVEC DES ELUS, QUI NE PEUT SE LIMITER A FAIRE VIVRE LES PRIORITES CHANGEANTES DE LA DG

L'évaluation individuelle doit être revue dans son organisation : le personnel doit pouvoir voter directement pour des personnes en charge de l'évaluation ayant un mandat vis-à-vis de lui. C'est une telle évolution que l'Agence nouvellement créée par la Loi doit accréditer. **Pour l'évaluation collective, la seule question correcte doit porter sur la qualité du travail effectué**, y compris bien sûr les aspects originaux des thématiques retenues. L'évaluation ne peut avoir pour sujet de vérifier une quelconque adéquation entre les travaux réalisés et les priorités changeantes, non claires pour les équipes, exprimées par des « managers » lointains.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, DE NOMBREUX PROBLEMES OCCULTES

Un problème majeur et récurrent dans l'organisme est pour nous la nécessité de rouvrir des recours aux personnels de recherche, afin de pouvoir recréer des possibilités de débat serein avec la hiérarchie : **une restauration du dialogue direct à tous les moments où c'est utile, est indispensable.** Or, rien n'est dit sur ce point pour lequel nous revendiquons des avancées depuis une dizaine d'années maintenant.

Les points traités – indemnités de responsabilité à caractère discrétionnaire, amélioration et simplification de la gestion bien mal initiées aujourd'hui si l'on en croit le S2I Finances, indicateurs d'efficacité voulus dans des services administratifs dépourvus de structure de concertation, ... – ne couvrent pas la réalité des questions urgentes à réfléchir.